

Version au 18/11/2011



# **SCHEMA SECTORIEL DEVELOPPEMENT DURABLE 2011 - 2015**

*Pour un développement économique  
durable en Nord Pas de Calais*

AG de la CCI de région Nord de France  
23 novembre 2011



En avril 2009 les CCI du Nord Pas de Calais ont adopté de manière volontaire un schéma sectoriel Développement Durable. En 2010, le législateur l'a rendu obligatoire. Ceci traduit **l'importance aujourd'hui du Développement Durable pour le développement économique et le rôle attendu des CCI vis-à-vis des entreprises dans ce domaine.**

Engagé fin 2010 par les techniciens et repris par la commission Développement Durable dès son installation en avril 2011, ce Schéma est le résultat d'un travail itératif (une douzaine de réunions). Sa mise en œuvre associera toutes les « parties prenantes », c'est-à-dire tous les responsables du développement des entreprises, notamment dans les CCI.

## **SOMMAIRE**

### **PREAMBULE : DEVELOPPEMENT DURABLE, DE QUOI PARLE-T-ON ?**

## **1 LE CONTEXTE**

- 1-1 L'EXIGENCE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
- 1-2 LES ENJEUX POUR LES ENTREPRISES
- 1-3 UNE DYNAMIQUE REGIONALE
- 1-4 L'ENJEU POUR LES CCI

## **2 DEFIS ET ARBITRAGES POUR 2011-2015**

- 2-1 TROIS PRINCIPES
- 2-2 QUATRE PRIORITES STRATEGIQUES
  - APPREHENDER LES EVOLUTIONS POUR DEFENDRE LES ENTREPRISES
  - INFORMER ET FORMER
  - ACCOMPAGNER TOUTES LES ENTREPRISES
  - AGIR EN PARTENARIAT
- 2-3 LA MISE EN OEUVRE

## **ANNEXES ET LEXIQUE**

Ont participé à l'élaboration de ce document :

Louis-Philippe BLERVACQUE, Sophie CABARET, Thierry CATTEAU, Didier COPIN, Jacques DELAUME, Hubert DELÉARDE, Thomas DELVALLE, Jean Marc DEVISE, Ariane DUMAS, Eva ESCANDON , Nicolas FIEVET, Jean Luc FLAMME, Alexandre GAVAZZI, Paul LAMMIN, Jean LANGLET, Francis LAVALLEE, Anne- Sophie LESTON, Pascal MONBAILLY, Thibault PASQUIER, Gérard PERUS, Pierre ROUSSEAU, Pierre ROUSSEL, Géraldine SIDWELL, Magali TRIBONDEAU, Patrick VERET , Mickael VERDIER, Denis WEISS.

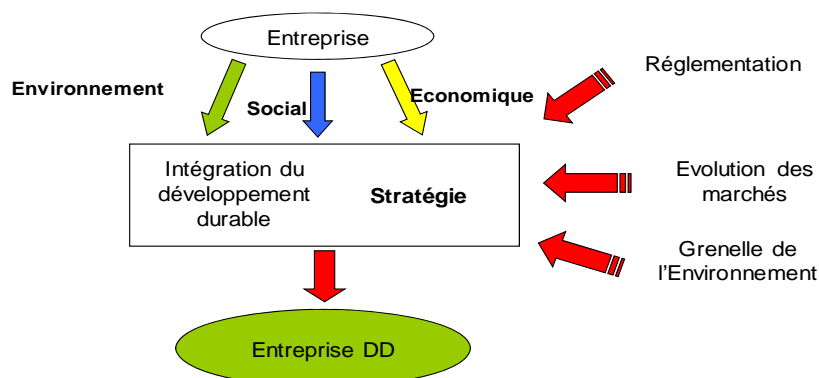
## PREAMBULE

### DEVELOPPEMENT DURABLE DE QUOI PARLE-T-ON ?

Aujourd'hui le Développement Durable (DD) est entré dans le langage courant et il figure dans tous les discours ! Même les publicitaires l'utilisent !  
Pour autant parle-t-on toujours de la même chose ? Y met-on tous le même contenu ?  
Il est nécessaire, pour une bonne appréhension de ce schéma sectoriel, de préciser que le DD ne se limite pas à l'environnement, mais que le social, le sociétal, les liens avec le territoire sont tout aussi importants.

**Le Développement Durable =  
Développement économique + Respect de l'environnement + Approches sociales**

Certains thèmes du DD sont repris dans d'autres schémas sectoriels, notamment ceux liés au développement économique (innovation, commerce, tourisme...), au social...  
L'environnement est exclusivement traité dans ce schéma. C'est pourquoi il y a une place particulière.



# I - LE CONTEXTE

## I - 1 L'exigence du Développement Durable

Le Développement Durable (DD) est une thématique davantage comprise aujourd'hui par les PME et présente dans leur horizon. Les contraintes climatique et énergétique se précisent. Pourtant il semble y avoir peu de remises en cause fondamentales dans les pratiques des entreprises. Parfois même, des « signaux » négatifs (reports des taxes CO<sup>2</sup> et poids lourds, soutiens hésitants aux énergies nouvelles...) font douter de la volonté réelle de changements.

La nécessité d'un développement plus durable est néanmoins réelle par :

- la confirmation du **changement climatique** et ses incidences énergétiques ; Ceci crée un contexte général qui inspire des décisions internationales (protocole de Kyoto, Sommet de la Terre RIO 2012...) auxquelles les grands groupes ne sont pas insensibles.

- **L'Union Européenne** traduit ces préoccupations dans ses directives cadres et apparaît comme volontaire : Directive Cadre sur l'Eau et l'amélioration de l'état des cours d'eau, l'ambition du 3x20 à l'horizon 2020 (-20% d'émissions de Gaz à effet de serre par rapport à 2007, +20% d'efficacité énergétique, 20% d'énergies renouvelables)...

- en France le **Grenelle de l'environnement** a impulsé une véritable dynamique dans les transports, le bâtiment, les déchets...

- des plans de relance en 2009 en partie teintés de « croissance verte » : investissements d'avenir, emplois verts...

- une attention plus marquée sur des aspects « sociétaux » de l'entreprise : égalité hommes-femmes, diversité, attention aux personnes à mobilité réduite...

- une prise de conscience des limites du système économique actuel basé sur l'exploitation des matières premières (de plus en plus rares), et une énergie pas chère.

*Les économistes parlent de « Cycles économiques » (cycles KONDRATIEV). Il y a effectivement des signaux annonciateurs d'une nouvelle économie, une « économie verte », basée sur une plus grande productivité des ressources, une meilleure efficacité énergétique...*

*Pour les matières premières, on consomme en France 14 tonnes de matières par habitant et par an. C'est la moyenne européenne et c'est un chiffre stable depuis 1990, alors que le PIB par personne a augmenté de 26% ! Le défi aujourd'hui est non plus de stabiliser, mais de réduire ce chiffre !*

## I – 2 Les enjeux pour les entreprises :

Ces considérations ont des conséquences sur les entreprises.

On peut l'illustrer à partir des incidences possibles du changement climatique et d'un texte réglementaire (le Grenelle) : voici quelques conséquences positives et négatives pour les entreprises :

	Contraintes	Opportunités
<b>CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>		
<b>Incidences pour l'économie régionale :</b> - Nouvelle approche de l'aménagement : urbanisation, zones inondables... - anticipation d'évènements climatiques : sécheresses, tempêtes...	- Conflits d'usage d'un espace limité - Pression sur les prix du m <sup>2</sup> - Contraintes urbanistiques - Difficulté de réaliser de nouvelles infrastructures - Transformation de l'économie : vers une économie « décarbonnée »...	- Repenser la distribution : commerces en ville, e-commerce... - Intérêt de la « proximité » industrielle => l'écologie industrielle - Opportunités de nouveaux « modèles économiques » : économie servicielle, économie de la fonctionnalité...
<b>Incidences pour les entreprises régionales</b>	- Incertitudes sur l'approvisionnement et le coût des matières premières - Hausses erratiques du prix de l'énergie - Contraintes sur les transports : prix, régularité... - Nouvelles exigences des clients : critères « DD » des donneurs d'ordre, sensibilité croissante des clients au « durable, local... »...	- Repenser ses produits : éco-conception, obtention de labels... - Repenser son positionnement : produit/marché, produit/service, - Nouvelle logistique « durable ». - Recherche de nouveaux matériaux...
<b>GRENNELLE DE L'ENVIRONNEMENT</b>		
<b>Incidences :</b> - SRCAE et Plans Climat Energie Territoriaux - Transports en commun - Etalement urbain - Nouvelles normes techniques bâtiment - Nouvelles fiscalité	- Contributions au transport collectif (versement transport) - Taxes poids lourds, co <sup>2</sup> ... - Affichage environnemental des produits et emballages - Responsabilité Elargie des Producteurs et gestion des déchets - Déqualification de bâtiments anciens - Taxe locale électricité - Redevance spéciale déchets...	- Améliorer l'efficacité énergétique de ses process. - Réfléchir à la fin de vie des produits : réutilisation, recyclage, logistique de retour... - Nouveaux métiers... ou plus sûrement nouvelles façons d'exercer les métiers. - Recherche de mutualisation : gestion de déchets, transport des salariés...

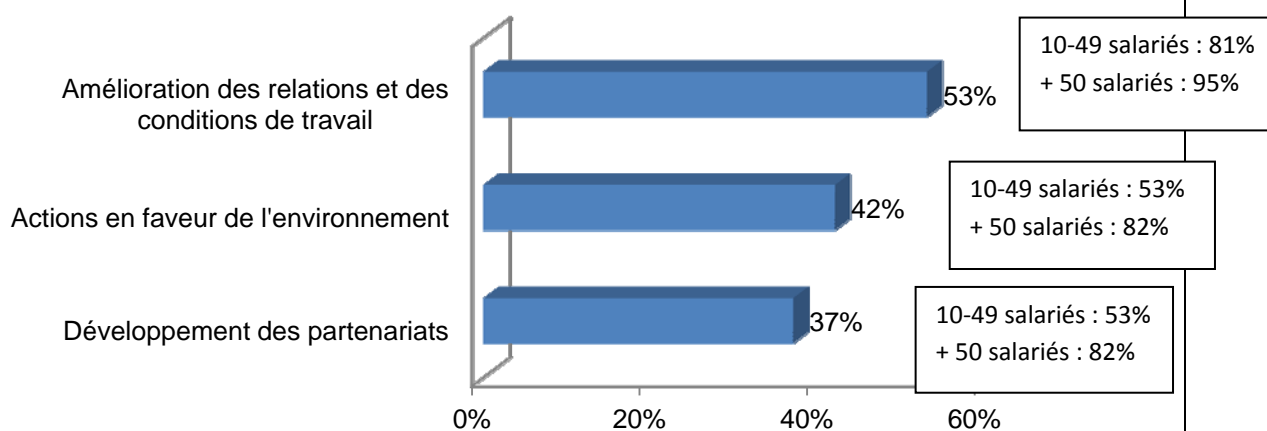
Il est à noter que la perception des enjeux par les entreprises va évoluer dans le temps en fonction des politiques européennes et nationales : telle thématique jugée peu prioritaire à ce jour peut rapidement le devenir si une nouvelle réglementation ou un nouveau dispositif incitatif se met en place.

Les PME n'ont pas toujours conscience d'agir pour le Développement durable. Ainsi, lorsque l'on interroge les entreprises régionales sur la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), elles expriment une méconnaissance des thèmes couverts, alors qu'elles mènent des actions qui s'y rapportent !

Enquête administrée conjointement par les CCI de la région et le Réseau Alliances auprès de 18 600 entreprises du Nord-Pas de Calais, entre le 26 septembre et le 9 octobre 2011. Plus de 850 entreprises ont répondu à cette enquête.

Sans aborder et faire référence à la thématique de la RSE, les dirigeants indiquent spontanément avoir mené au cours des 2 dernières années des actions en faveur de l'environnement pour 42%, 53% dans l'amélioration des conditions de travail et 37% ont développé des partenariats avec des acteurs de leur territoire. Même si cela concerne essentiellement les entreprises de taille supérieure à 10 salariés, on constate qu'au moins une des thématiques sociétale et environnementale a été mise en œuvre.

Actions menés au cours des 2 dernières années :



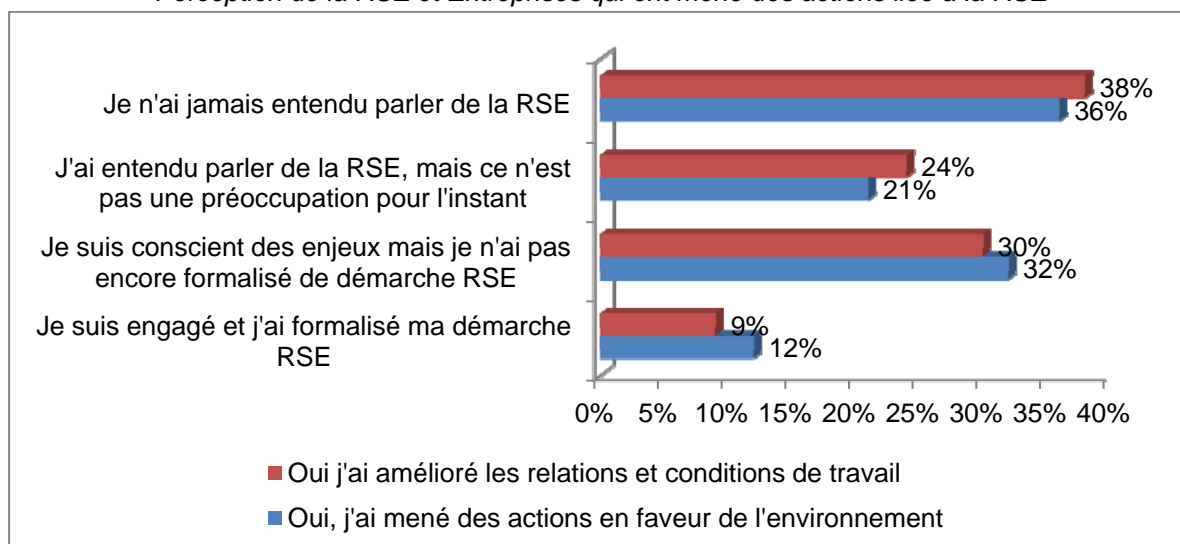
Parmi les actions environnementales on retrouve majoritairement citées celles relatives à l'optimisation de la gestion des déchets (64%) et à la réduction des consommations d'énergie, matières premières (60%)... Sur le volet relations et conditions de travail, les entreprises ont axé leur priorité sur la santé et la sécurité de leur collaborateurs (55%) et sur le dialogue social (52%).

Au global, 82% des répondants ont mené au moins une actions et 55% au moins 2 actions...mais tous les chefs d'entreprise n'ont pas conscience que celles-ci appartiennent directement à la démarche RSE.

En effet, on constate que la RSE reste encore un concept que beaucoup de dirigeants ne se sont pas encore approprié (45% indiquent n'en avoir jamais entendu parler) alors même que de nombreuses actions menées au sein des entreprises entrent directement dans le champ de la RSE...

Ainsi 36% des chefs d'entreprise ont mené une action en faveur de l'environnement sans jamais avoir entendu parler de RSE et 21% d'entre eux en ont entendu parler, ne s'en préoccupe pas alors qu'ils ont mis en place une action environnementale!

*Perception de la RSE et Entreprises qui ont mené des actions liée à la RSE*



Pourtant, le **DD est au cœur de la stratégie des entreprises !**

Ainsi, à partir des observations du terrain, **les entreprises abordent les aspects du DD à partir de quatre axes :**

- **produits-services** : nouvelles offres pour répondre aux marchés, aux contraintes environnementales et de ressources, aux évolutions de société...
- **process** : gestion des flux : matières, déchets, énergie, eau..., conditions de travail et sécurité
- **management** : systèmes de management intégrés, évolution et anticipation des compétences...
- **liens avec les territoires** : intégration dans les dynamiques de territoires, image de l'entreprise, dialogue avec les autres acteurs locaux ...

## Et suivant deux approches :

Approche **optimisation** de l'organisation des entreprises :

- Q.S.E : Qualité – Sécurité – Environnement
- R.S.E : responsabilités sociales et sociétales; liens avec les territoires
- Energie : performances (sobriété, efficacité), opportunités (ENR : énergies renouvelables)

Approche **opportunités** de développement

- Innovation process et innovation produits : nouveaux marchés
- Anticipation de nouveaux modèles de développement : produits-services, achats locaux, mutualisation et écologie industrielle...
- Interactions avec le territoire (pôles d'excellence et/ou de compétitivité et r&d, enseignement, équipements...)

En **annexe 1**, figure un tableau croisé qui reprend ces **préoccupations stratégiques** de l'entreprise regroupées en 4 axes. Pour chacune des préoccupations, le tableau indique **l'importance attribuée aujourd'hui** par les entreprises et son degré de maturité dans l'économie : du niveau « signaux faibles » puis « émergent » à « mûr ».

Les PME abordent ces enjeux par des aspects réglementaires, de coût, par l'inspiration d'une bonne pratique d'une autre entreprise. Pourtant, comme lors de tout changement et évolution, des opportunités de développement apparaissent. Des entreprises créent de nouveaux produits et services, réinventent leur organisation, modifient leurs process. Elles gagnent en performance, en productivité, et surtout anticipent les transformations.

## I - 3 Une dynamique régionale

⇒ **Une dynamique régionale réelle qui fait du Nord Pas de Calais une région pilote en matière de DD.**

- Des **collectivités locales actives sur le DD** : agendas 21...et une attente du monde politique, notamment régional, sur l'implication des entreprises et des CCI dans le DD.
- De nombreuses instances d'orientation et de planification : le SRADT (schéma régional d'aménagement durable des territoires) et le SRDE, le SRCAE et les PCET, un SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau) et 12 SAGE, des Plans départementaux d'élimination des déchets...
- De **nombreux acteurs** : réseau Alliances (sur la RSE), le MASE (référentiel sécurité), le Réseau Missions Environnement, le cd2e (éco-activités)...
- Des « collectifs » : lieux d'échanges et d'initiatives : DD entreprises, éco-conception...
- Des initiatives régionales porteuses : Environord, World Forum Lille...
- Une articulation entre les réseaux liés à l'innovation, à la création d'entreprises, à la formation, et avec les collectivités et les acteurs des territoires...

Derrière toutes ces initiatives il y a des possibilités de développement, pour les entreprises et pour la région.

Exemple : lorsque le Conseil Régional envisage de rénover 100 000 logements en Nord Pas de Calais en 10 ans, c'est une opportunité d'activité pour les entreprises, pour l'utilisation d'éco-matériaux conçus en région, de montée en qualification des salariés, de créations d'emplois...

Toute une nouvelle économie apparaît. La région, par ses pôles de compétences, les savoirs faire des entreprises, a avec le DD un POTENTIEL de développement.

## I - 4 L'enjeu pour les CCI

**Les CCI affirment leur volonté d'inscrire la performance des entreprises dans la durée en mettant le DD au cœur de leur stratégie.**

<b>Des ressources</b>	
<b>Forces</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les compétences des collaborateurs</li><li>- Une organisation proche des PME</li><li>- Les multiples initiatives reconnues sur l'environnement, les ressources humaines, l'innovation...</li><li>- Un schéma sectoriel mis en œuvre depuis 2009 (voir en annexe les actions menées depuis 2009)</li></ul>	<b>Faiblesses</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Une mission récente des CCI : diversité des postes</li><li>- La confusion DD-RSE-Environnement : c'est tout le monde, et c'est personne... et un « cantonnement » du DD au service environnement : prise en compte partielle du DD</li></ul>

<b>Un contexte</b>	
<b>Menaces</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le contexte budgétaire des CCI</li><li>- Un moindre soutien financier des partenaires historiques</li><li>- Un grand nombre d'acteurs, parfois concurrents</li><li>- Des entreprises trop « court-termistes »</li></ul>	<b>Opportunités</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le DD comme source d'innovations et d'optimisation de la performance de l'entreprise</li><li>- Une demande des entreprises (notamment liée à la réglementation).</li><li>- Une attente des partenaires (qui souhaitent associer le monde économique dans leurs démarches DD)</li><li>- Des dynamiques régionales</li></ul>

## II - DEFIS ET ARBITRAGES

Les axes de travail déterminés dans le précédent schéma sectoriel en 2009 restent pertinents et les actions engagées doivent être poursuivies. D'autres doivent être initiées au vu des nouveaux enjeux du DD pour les entreprises. Il est nécessaire aujourd'hui d'aller au-delà d'un « consensus mou », peu engageant et souvent limité à un seul aspect du DD (souvent l'environnement). Par ailleurs il est urgent de dépasser le cercle restreint d'entreprises convaincues.

### II - 1 – Trois principes :

Le schéma sectoriel DD adopté en avril 2009 comportait 3 principes. Les résultats des actions engagées depuis (voir en annexe) conduisent à maintenir ces orientations dans les futures actions des CCI :

- **Des CCI, volontaires et référentes** pour IMPULSER le Développement Durable dans les entreprises, et démontrer que le DD permet le **développement économique de toute entreprise**. Les CCI doivent aider les entreprises à transformer les items du DD en autant d'opportunités de développement. Ceci soutiendra la transformation du tissu économique régional. Elles informeront, accompagneront les entreprises, notamment sur des thèmes prioritaires répondant aux besoins des entreprises.

- **Des CCI partenaires. Les CCI s'inscrivent dans les dynamiques régionales en privilégiant la complémentarité**. Il y a en région de multiples acteurs du DD. Travailler en bonne intelligence, avec les spécificités de chacun est une nécessité : le Réseau Alliances pour la RSE, Entreprises et environnement du MEDEF sur les installations classées, etc. Et parce que les CCI s'adressent à toutes les entreprises, sur tout le territoire, elles sont au centre du dispositif régional. Ces partenariats devront davantage être formalisés par des conventions qui permettront de reconnaître le travail de chacun.

- **Des CCI exemplaires**. Rendre crédibles les CCI par une mise en œuvre interne du DD, intégrer le développement durable dans l'organisation même des CCI et ainsi faire preuve d'exemplarité.

## II - 2 - Quatre priorités stratégiques

### 1 – Appréhender les évolutions

- analyser et se projeter dans l'avenir pour défendre et représenter les entreprises

### 2 – Informer et former

- donner la bonne information au bon moment
- préparer aux nouvelles compétences

### 3 - Accompagner les entreprises

- donner envie (exemplarité des bonnes pratiques)
- proposer des outils

### 4 - Agir en partenariat

- partager dans les CCI la responsabilité du DD
- établir des partenariats externes

## 1 – Appréhender les évolutions

**Objectif : Avoir une vision d'avance** afin d'aider les entreprises à anticiper les changements, et renforcer la place du Nord Pas de Calais comme leader du DD en France.

**Pour cela les CCI doivent :**

- connaître les évolutions des marchés, des « business modèles », des coûts et disponibilité des énergies et matières premières, les évolutions sociales et sociétales...
- appréhender les incidences de l'adaptation et de l'anticipation du Changement Climatique : économie décarbonnée, nouvelles mobilités, circuits courts...
- anticiper les besoins en compétences et qualifier les futurs emplois
- cerner les évolutions des territoires pour permettre le développement des entreprises
- assurer une veille réglementaire et technologique pour le compte des entreprises...

## **Ceci leur permettra de :**

- **Mieux défendre** les intérêts des PME dans leur mission de représentation
- S'inscrire en coproduction avec les politiques régionales et les différents schémas cadres régionaux (SRADT - SRDE – SRCAE...)
- **Valoriser** l'image de l'entreprise et inscrire leurs préoccupations dans les débats et la vie des territoires.

## **Actions :**

### ***Analyser et se projeter dans l'avenir :***

**1-1 :** Exercer une veille technologique et réglementaire : analyses et études...

**1-2 :** Former les collaborateurs des CCI : programme interne (2 formations par an)

**1-3 :** Etudier la vulnérabilité des entreprises régionales à la raréfaction des matières premières et à la hausse du coût de l'énergie. Mener des études sur les emplois et compétences de demain, les opportunités des TIC pour l'environnement (« compteurs intelligents »)...

*En lien avec l'ACFCI, les services de la CCIR (CCI Innovation et DRIAE.)*

*Des liens spécifiques seront noués avec les pôles d'excellence régionaux, afin de tirer parti pour les entreprises de leurs innovations et de leur R&D.*

### ***Défendre les entreprises : Voir tableau des représentations en annexe***

**1-4 :** Participer à l'élaboration des politiques, schémas et planifications régionales : SRDE, SRADT, SRCAE, PCET (Plans Climat Energie Territoriaux que devront élaborer les EPCI pour fin 2012...), Plans départementaux des déchets et leurs corollaires les plans de prévention des déchets des EPCI, Xème programme de l'Agence de l'Eau Artois Picardie (2012)....

Assurer une représentation aux SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau, 12 en Nord Pas de Calais), CODERST, S3PI (secrétariat permanent des préventions des pollutions industrielles, 3 en région)...

*En partenariat avec les organisations professionnelles et notamment « Entreprises et Environnement ».*

**1-5 :** Dialoguer avec les collectivités locales (notamment dans le cadre des agendas 21) et les acteurs des territoires comme les Parcs naturels régionaux ; collaborer aux travaux prospectifs sur la « ville durable » (CCI Grand Lille et CERDD), ou sur les zones d'activité du XXI siècle (Ecopal, CCI Grand Lille et Grand Hainaut, LMCU...).

## 2 – Informer et former

### Objectifs

**Donner la bonne information, au bon moment, à la bonne entreprise** sur la réglementation, les évolutions du contexte économique, des technologies, des contraintes de ressources, les décisions locales (PLU, PDU, SAGE...).

**Promouvoir et faire connaître les bonnes pratiques** des entreprises.

Orienter vers les bons spécialistes et les bons interlocuteurs publics, financiers...

Préparer les entreprises aux nouvelles compétences et aux futurs métiers

Sensibiliser toutes les entreprises (commerces, services, industrie...) aux enjeux et opportunités du DD et des partenariats interentreprises.

### Actions

**2-1** : Promouvoir les bonnes pratiques :

- organiser les **Trophées performance environnementale 2012**
- démultiplier en région le rendez-vous annuel **JADDE**
- inciter à la signature de la **Charte Commerce Eco-citoyen** (voir annexe).

**2-2** : Informer – sensibiliser :

- **élaborer un programme régional harmonisé d'évènements**, de réunions et d'ateliers en CCIT sur la QSE et le DD

- **participer aux évènements régionaux** : ENVIRONORD, Assises des risques industriels (Douai 2012), World Forum Lille, congrès ACV (analyse du cycle de vie)...

- donner une information précise sur **REACH** (règlement européen sur les substances chimiques) et proposer des outils de substitution : éco-conception, Technologies propres...

- enrichir nos publications (CCI le mag...) et nos sites internet (www.strategie-environnement.fr, plateforme collaborative CI You...).

**2-3** : Intervenir dans les stages créateurs et/ou clubs créateurs

**2-4** : Créer et animer des clubs d'entreprise sur la qualité, la sécurité....

**2-5** : Développer l'offre consulaire de formation dédiée au DD, au QSE, et insérer des modules DD dans les formations de nos organismes.

## 3 - Accompagner les entreprises

### Objectifs

*En lien avec les services CCI Industrie, Création, Commerce, Tourisme, Innovation, et l'opération « Objectif PME ».*

*En partenariat avec les organisations professionnelles, les Pôles d'excellence régionaux...*

Pour toutes les entreprises :

- **apporter un conseil, un accompagnement** sur des thèmes prioritaires (énergie, bilan carbone, gestion des flux), sur le management de la QSE-RSE, Lean management, la logistique durable...

- suivre et évaluer la mise en œuvre des préconisations issues d'un diagnostic ou d'une action;

- proposer des outils d'appropriation du DD : certifications, autodiagnosics,...

**Expérimenter** avec des entreprises volontaires de nouvelles approches d'organisation, de management, de conception... et **mener des actions pilotes** pour valider des outils, des démarches...

Les sujets possibles : éco-conception, affichage environnemental, télétravail et téléenseignement, approche zones d'activité et écologie industrielle, nouveaux modèles économiques (économie circulaire – économie de fonctionnalité...), biodiversité et entreprise...

S'inscrire dans l'Eurorégion par les programmes Interreg.

### Actions

**3-1 : Mener des actions collectives régionales** : Energie-entreprise, Eco-conception (portée par les CCI Grand Lille), Lean (CCI Artois), Bilans Carbone (CCI Côte d'Opale), Affichage environnemental (2013), Système de Management Environnemental et certification par étapes...

**3-2 : Mener des actions pilotes et transfrontalières**, postuler aux programmes Interreg

- CCI Grand Lille : IODDE 2 (Diffusion du DD) et FUSION (économies matières, optimisation process)...

- CCIR : Carbonet (promotion du « low carbon ») et Résilience (DD et innovation managériale)...

Si dans un premier temps la CCIR peut mener une expérimentation, elle peut déléguer à une CCIT dans la mesure où celle-ci dispose d'un haut niveau d'expertise sur le sujet. Il s'agira bien d'une action régionale, mais pilotée sous l'égide CCIR par une équipe CCIT. Cette démarche s'inscrit pleinement dans l'esprit de la gouvernance de la CCIR et des CCIT dans laquelle les compétences locales doivent être valorisées et mises en synergie au niveau régional.

**3-3** : Accompagner individuellement les entreprises : mise en place de plans de prospection d'entreprises et de dispositifs de réponses aux sollicitations...

**3-4** : Promouvoir l'outil RESPECT auprès des professionnels du tourisme (prédiagnostic)

**3-5** : Proposer des actions spécifiques sur des territoires et des zones d'activité : animation de clubs de zone, proposition d'actions Plans de Déplacement d'Entreprises ou de Zones, mutualisation de la gestion des déchets... L'exemple d'ECOPAL (association d'animation de zones basée à Grande Synthe) pourra être adapté aux autres zones d'activité régionales.

**3-6** : Positionner les CCI au cœur de dispositifs régionaux : stand collectif régional à Pollutec, gestion du comité régional d'attribution Imprim' Vert (CCIR), référent régional du pôle français éco-conception (CCI Grand Lille), cluster AQUAPRIS...

**3-7** : Structurer l'accompagnement des démarches **qualité** (en lien avec le MFQ, association régionale de promotion de la Qualité) et **sécurité** (en lien avec MASE, référentiel développé par la CCI Côte d'Opale et utilisé dans les relations donneurs d'ordres sous traitants).

**3-8** : Promouvoir les « reconnaissances » d'entreprises : labels, certifications d'entreprise (qualité, sécurité, environnement, DD...), et proposer des démarches progressives, dites par étapes (Envol, 123 Environnement...).

D'autres actions d'accompagnement menées par les CCI intègrent déjà le DD, ou veilleront à davantage le prendre en compte

- l'action Objectif PME.
- les actions vers le commerce : poursuite des diagnostics énergie
- les actions qualité tourisme
- les participations aux salons Pollutec

## 4 - Agir en partenariat

### Objectifs :

**Inscrire les CCI dans une stratégie de développement durable** et pour cela partager la responsabilité du DD dans les CCI par une meilleure transversalité interne : tous les services des CCI doivent s'impliquer dans le DD.

**Contribuer à la dynamique régionale** entreprise-DD et établir des partenariats.

- Renforcer les liens avec les Pôles de compétitivité et les pôles d'excellence régionaux notamment le pôle d'excellence régional éco activité (CD2E), mais aussi avec TEAM<sup>2</sup>, MAUD, UPTEx, le Pôle AQUAPRIS...

- Etre un acteur référent dans l'efficacité énergétique des entreprises en travaillant avec MEDEE, le Pôle énergie 2020, l'ATEE...

- Participer à la promotion de la performance globale avec le MFQ, l'AFNOR (ISO 26000), le CJD, et d'autres organisations métiers (CDAF...) réunis dans le « collectif entreprise dd » animé par le CERDD ;

- Se concerter avec les organisations professionnelles (entreprises et environnement) pour apporter le meilleur service aux entreprises.

- Apporter un appui aux gestionnaires de zones d'activité, dont ECOPAL

## **Actions**

### *Transversalité interne et exemplarité*

**4-1** : Mettre en œuvre les plans d'action des Bilans Carbone effectués dans les CCI en 2010-2011 : formations achats durables, optimisation des déplacements...

**4-2** : Interpeller les autres schémas sectoriels : recherche de convergence dans les actions et désignation d'un « référent » DD dans chaque commission de la CCIR

**4-3** : S'assurer d'une diffusion du Schéma Sectoriel DD dans les CCIT et leurs agences ;

**4-4** : certifier les services et/ou d'agences de CCI ISO 9001, ISO 14001...

**4-5** : Ecrire un rapport annuel DD des CCI

### *Dynamique régionale*

**4-6** : Participer aux « collectifs » régionaux : entreprise-dd, éco-conception..., et aux dynamiques régionales (Trajectoires DD et RIO 2012...).

**4-7** : Etablir des Conventions de partenariat avec :

La Région, les syndicats professionnels, la CARSAT...

Les pôles : TEAM<sup>2</sup>, CD2E, Energie 2020, MEDEE, Aquapris...

Les associations : Réseau Alliances, CERDD, ATEE, MFQ, AVNIR, ENR...

## II – 3 LA MISE EN ŒUVRE :

### Les principes

Des **actions de proximité, coordonnées, mutualisées** seront menées grâce au réseau des CCIT et de leurs agences, **par des services compétents sur le DD**, s'appuyant sur une **transversalité interne entre services** des CCI (commerce, tourisme, filières, innovation...), et des **partenariats locaux et régionaux**.

Les composantes du DD étant diverses, il est nécessaire de distinguer ce qui relève des missions des CCI, de ce qui peut être mené en partenariat avec d'autres acteurs. En privilégiant la complémentarité interne (entre différents services des CCI) et externe (avec les autres acteurs), les CCI se concentreront sur ce qu'elles savent bien faire et qui répond aux besoins des entreprises. Comme une partie des sujets du DD sont traités par d'autres services des CCI, la mise en œuvre du schéma sectoriel DD s'attachera particulièrement à la Qualité-sécurité-environnement (QSE) sans négliger la RSE et les liens avec les territoires.

### Les moyens actuels

Effectifs au 31/12/2010 (en ETP équivalent temps plein)	Environnement et/ou DD	Qualité et sécurité	Total
Grand Hainaut	1	1	2
Artois	2	1	3
Côte d'Opale	2	(2.5 dans le cadre de MASE)	2
Grand Lille	4		4
CCIR	2		2

Soit 13 Environnement-DD-QSE, et 15.5 avec MASE.

### Les moyens « optimaux » pour la mise en œuvre du schéma :

Axes	ETP
1- Appréhender les évolutions pour représenter les entreprises	3
2 - Informer et former	3.5
3 - Accompagner les entreprises	8.5
4 - Agir en partenariat	1.5
<b>Total</b>	<b>16.5</b>

## Les indicateurs :

Axes	Indicateurs Possibles (dans l'attente de précisions de l'ACFCI)
1- Appréhender les évolutions pour représenter les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 formations internes /an</li> <li>- 2 Etudes et enquêtes flash.../an...</li> </ul>
2-Informer et former	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de dossiers aux Trophées et de participants à JADDE</li> <li>- Nombre de clubs en CCIT et d'ateliers thématiques organisés...</li> </ul>
3- Accompagner les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une nouvelle action collective régionale/an</li> <li>- Nombre d'entreprises accompagnées et suivies...</li> </ul>
4- Agir en partenariat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des actions Bilan carbone CCI...</li> <li>- Nombre de conventions signées...</li> </ul>
	Indicateurs généraux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'entreprises certifiées, de produits régionaux labellisés...</li> <li>- Consommation d'énergie et émissions de polluants par les entreprises régionales</li> <li>- Nord Pas de Calais, région référente du DD...</li> </ul>

## La gouvernance :

- **Une Commission DD, correspondante privilégiée des partenaires régionaux** ; elle réunira au-delà des élus désignés par les CCIT, les responsables développement des entreprises des CCI, et non seulement les responsables environnement. Ceci afin d'élargir l'approche consulaire au-delà des seuls aspects environnementaux.

- **Un GTR (Groupe Technique régional)** qui prendra des initiatives en vue de **maintenir une proximité avec les entreprises** par des actions spécifiques mais coordonnées menées par les CCIT. Certaines actions seront mutualisées pour acquérir une taille critique permettant d'assurer un rôle de leader sur quelques sujets et être crédible par rapport aux partenaires.

## ANNEXES

- Les enjeux du DD pour les entreprises (tableau) *p.21*  
Pour différents sujets liés au DD, quels sont les niveaux d'appréhension des entreprises ?
- Les principales actions du schéma sectoriel DD de 2009 *p.22*
- Représentations assurées par les CCI et désignations. *P.25*
- Avis de la CCIR sur le projet de SRCAE *p.26*  
Exemple d'avis sur un thème de DD qui mobilise différentes approches : entreprises, environnement, aménagement...
- Présentation du Réseau régional des missions environnement *p.34*
- Budgets consolidés DD des CCI 2010-2011. *P.36*
- LEXIQUE- *p.37*

En document à part : Horizon Eco n°66 Novembre 2011 : Premier baromètre RSE des entreprises régionales.

## Annexe 1

## Les enjeux du DD pour les entreprises

Préoccupations stratégiques thèmes ou déclinaisons	Perception de l'enjeu par les entreprises De fort (xxx) à faible (x)	Degré de maturité du thème	Porte d'entrée pour les entreprises
<b>&gt; Produit/service/marchés</b>			
Réglementations existantes	XXX	Mûr	Réglementaire
Réglementations futures	XXX	Signaux Faibles	Réglementaire Anticipation
Etiquetage environnemental	XX	Emergent	Anticipation
Eco conception	XX	Emergent	Bonne Pratique Opportunités
Eco labels	X	Emergent	Opportunités
Evolution marchés et consommateurs	XXX	Emergent	Anticipation
Politiques d'achats des donneurs d'ordres	XXX	Emergent	Opportunités
<b>&gt; Flux matières/énergie/eau</b>			
Efficacité énergétique	XXX	Emergent	Coût / Bonne Pratique
Bilan Carbone	X	Emergent	Réglementaire Bonne Pratique
Energies renouvelables	X	Signaux Faibles	Opportunités
Gestion des déchets	XX	Mûr	Réglementaire / Coût Bonne Pratique
Gestion de l'eau	XX	Mûr	Réglementaire / Coût Bonne Pratique
<b>&gt; Management d'entreprise</b>			
Nouveaux Modèles économiques	XX	Signaux Faibles	Bonne Pratique Anticipation
Déplacement personnes PDE...	X	Signaux Faibles	Bonne Pratique Opportunités
Eco technologies	XXX	Emergent	Bonne Pratique Coût
Logistique durable / fret	X	Signaux Faibles	Bonne Pratique
Gestion prévisionnelle des RH	XX	Emergent	Anticipation
Questions liées à l'insertion, à la diversité...	X	Emergent	Bonne Pratique
Conditions de travail - nouvelles organisations du travail...	XXX	Emergent	Réglementaire Bonne Pratique
Former aux nouveaux métiers	XX	Emergent	Opportunités
SME-123 Environnement - Envol - Imprim Vert	XXX	Mûr	Coût
Sécurité	XXX	Mûr	Réglementaire
Qualité - Lean	XX	Mûr	Coût
SMI - HQSE - Certification	XXX	Emergent	Bonne Pratique Opportunités
RSE management DD	XXX	Signaux Faibles	Bonne Pratique
Achats responsables	X	Signaux Faibles	Bonne Pratique
Engagements à l'international global compact...	X	Signaux Faibles	Opportunités
<b>&gt; lien avec les territoires</b>			
Biodiversité - gestion différenciée des espaces	X	Signaux Faibles	Bonne Pratique
Image et attractivité de l'industrie	XX	Emergent	Opportunités
Aménagement du territoire, urbanisme	X		Anticipation
Représentations	XXX		Opportunités

## **Annexe 2 Les principales actions issues du Schéma sectoriel de 2009**

Le SSDD adopté en avril 2009 déterminait 3 axes de mise en œuvre :

**1<sup>er</sup> axe** : Nouer des partenariats avec l'ensemble des acteurs contribuant au développement durable et au développement des territoires : **Les CCI partenaires.**

**2<sup>ème</sup> axe** : Soutenir la transformation du tissu économique régional par l'intégration du développement durable : **Les CCI, volontaires pour IMPULSER le Développement Durable dans les entreprises.**

**3<sup>ème</sup> axe** : Intégrer le développement durable dans l'organisation même des CCI et faire preuve d'exemplarité : **Les CCI exemplaires.**

### **A – Les CCI partenaires**

**Objectifs de l'axe** : Faire du Nord-Pas de Calais un territoire durable et attractif. Pour cela, s'appuyer sur d'autres acteurs locaux et régionaux. Créer et maintenir un partenariat.

Le Nord-Pas de Calais se distingue :

- par un **réseau d'acteurs** qui ont établi entre eux un partenariat fort : le **collectif régional Développement Durable**, qui réunit de manière informelle tous les acteurs régionaux du Développement Durable : Etat, Conseil régional, CERDD, CCIR et CCIT, Alliances, MFQ, CJD, entreprises...  
Le **Réseau régional Mission environnement**, réseau animé par la CCIR qui regroupe des techniciens environnement de CCI, CMA et organisations professionnelles (voir annexe).
- des évènements rassembleurs (Pollutec, Environord, JADDE, les Innovembres...)

Le réseau des CCI a noué de multiples partenariats avec :

- Conseil Régional : SRDE, PRCTE, PRDCS, conventions multiples...
- Administrations de l'Etat : DREAL, DIRRECTE...
- Etablissements publics : ADEME, Agence de l'Eau,
- Divers organismes :
  - Éco-développement : cd2e, TEAM<sup>2</sup>, AVNIR
  - qualité sécurité : MFQ, UIC (MASE)
  - RSE : Réseau Alliances
  - environnement et énergie : ATEE, ECOPAL

Le réseau des CCI participe à plusieurs « Collectifs régionaux », qui regroupent de façon plus ou moins informelle différents acteurs régionaux autour d'un thème : DD, éco-conception, étiquetage environnemental...

Parfois, la CCIR est reconnue comme l'animatrice d'un partenariat formalisé :

- le Réseau régional Mission Environnement (voir annexe)
- l'animation régionale au salon Pollutec...

Le réseau soutient l'émergence de dynamique locale, mais à vocation régionale : AQUAPRIS, pôle Energie de Dunkerque...

Le partenariat se décline également au niveau transfrontalier, voire européen, dans le cadre de projets INTERREG notamment IODDE (DD dans les PME), Enterprise Europe Network (transferts technologiques entre PME).

Missionnées par les pouvoirs publics et les collectivités locales pour représenter les entreprises, les CCI assurent un important travail de **REPRESENTATIONS** (VOIR ANNEXE)

## B - Les CCI, relais pour IMPULSER le Développement Durable dans les entreprises

**Objectifs de l'axe** : Impulser concrètement les réflexes Développement Durable dans la vie et la stratégie des entreprises afin de leur donner le « que faire » et le « comment faire ». Pour cela, s'appuyer sur des exemples.

Les CCI mènent déjà un grand nombre d'actions vers les entreprises : actions collectives, diagnostics, accompagnements...

Ces actions sont souvent thématiques et ciblent une fonction, un métier, un aspect précis de la vie de l'entreprise : développement commercial, innovation, ressources humaines, environnement, finances... Toutes ces actions concourent au Développement Durable des entreprises.

Trois types d'actions :

**Expliquer**, clarifier, informer, préciser les enjeux locaux... « *En quoi mon entreprise est concernée ?* »

Organisation d'évènements : JADDE, RV performances durables, SEE, DE2,  
Présence des CCI dans les salons régionaux : Environord, Créer... ou des évènements CCI lors de la Semaine du Développement Durable (avril)...  
Réunions de clubs...

Editions JADDE	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Visiteurs	411	496	457	582	690	795	1200
Total participants (intégrant conférenciers, partenaires)	543	707	704	768	912	1025	1400

**Donner envie** par : l'exemplarité et les témoignages d'entreprises. *Démontrer que « ça marche et... ça rapporte ! »*

La reconnaissance et la promotion des bonnes pratiques :

Les Trophées de la Performance Environnementale (2010), gestion régionale de la marque imprim' Vert...

Diffuser les témoignages de bonnes pratiques : sites internet, revues consulaires...

Inventaire et promotion des « labels » : reconnaître les bonnes démarches et encourager les entreprises à se distinguer par l'obtention de labels...

**Diffuser des outils** adaptés à chaque entreprise : nécessité de segmenter les entreprises par taille : TPE (Très petites Entreprises), professionnels du tourisme, commerces de proximité, PME, filiales de groupes...

Visites et interventions en entreprise (quizz DD);

Actions individuelles et collectives des CCI – CCIR : énergie, déchets, eau, SME...

Développement et diffusion d'outils : bilans carbone, éco-conception.

Attention particulière aux Pôles de compétitivité et d'excellence tels qu'ils sont présentés dans le SRDE : pôles éco-activité, énergie, MAUD...

Actions vers le commerce (diagnostic éclairage, diagnostic énergie ; Charte commerce éco-citoyen et diffusion du « Guide des Bonnes Pratiques du Commerce éco-citoyen ».

Signatures de la charte DD (75)...

## **C – Les CCI exemplaires : S'INFORMER ET S'ENGAGER**

### **S'informer pour informer :**

- Veille sur les sujets DD ;
- Sensibiliser les collaborateurs des CCI au DD ;
- Anticiper et exercer une prospective ;
- Connaître les outils du DD pour les diffuser davantage

### **S'engager :**

- Inciter les autres schémas sectoriels à intégrer le Développement Durable ;
- Tendre vers des achats responsables
- S'engager dans des démarches reconnues.
- Réaliser les bilans carbone de 24 établissements consulaires.

## Annexe 3 - Représentations assurées par les CCI

	CCIR	CCIT	Autres	
	En gris, désignation d'un élu			
<i>Représentations réglementaires (la loi cite les CCI)</i>				
SRCAE	x			Plénières et Groupes de travail
Plans climat territoriaux		x		
Agence de l'Eau	x		MEDEF	Désignations communes
Commissions locales de l'Eau (SAGE)		x		12 CLE en NPdC
Plans Dptx Déchets	x	x		Plénières et Groupes de travail
S3PI		x	MEDEF	Désignations communes
CLIS		x		
PPRT		x	MEDEF	
CODERST	x		MEDEF	Désignations communes
<i>Autres Représentations institutionnelles</i>				
Agendas 21		x		Suivant les collectivités locales
ADEME	x			Cté des aides
Schémas Trame verte		x		
<i>Représentations diverses (Associations, Comités, commissions...)</i>				
cd2e	CA			
TEAM <sup>2</sup>	CA	GL		CCIT dans groupes de travail
Avnir		GL		CCIT dans groupes de travail
Cerdd	x	x		Plénières et Groupes de travail
Environord (Cté de pilotage)	x	GL		
ATEE	CA			
Imprim Vert	x	x		CCIR président du comité d'attribution CCIT référents
Collectif DD	x	x		Plénières et Groupes de travail
Collectif Eco conception	x	x		
MFQ	CA	CA		
Autres désignations "périphériques" au DD		SCOT, PDU, PLU,		

## Annexe 5 - Le Réseau régional Mission environnement

De plus en plus d'entreprises font ce constat : souvent perçu comme une contrainte, l'environnement se révèle être une formidable opportunité de développement.



Le Réseau régional Mission Environnement regroupe les compétences d'une vingtaine d'experts spécialisés sur des thématiques environnementales des chambres de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de l'artisanat, d'organisations professionnelles (UIT, UIMM...) et d'associations d'entreprises (ECOPAL).



Depuis 2004, le Réseau régional Mission Environnement accompagne l'entreprise dans ses démarches et à ses côtés, l'aide à construire un projet en intégrant des critères de différenciation par l'environnement afin de le rendre performant et profitable pour l'entreprise.

Parce que maîtriser l'impact de son activité sur l'environnement nous concerne tous, le réseau travaille à la promotion de l'axe environnemental comme source de performance auprès des industriels, mais également auprès des entreprises de service, des commerçants et des établissements touristiques.

### Sa gouvernance

Le comité de pilotage est composé du Conseil Régional, de l'ADEME et de la CCI de région Nord de France. L'animation du réseau est portée par le pôle Environnement Développement Durable de la chambre de commerce et d'industrie de région.



Ses missions, auprès des entreprises

- **INFORMER** : Par le biais de réunions, de clubs, de conférences, et de son site internet, le réseau diffuse toute l'actualité autour de l'environnement.
- Réunions de lancement des Trophées / + de 300 participants
  - Site [www.strategie-environnement.fr](http://www.strategie-environnement.fr)
  - Tenue de conférences lors des salons EnviroNord, Créer, SEE...

- **SENSIBILISER** : Le réseau met à disposition un ensemble d'outils pour apporter les premières réponses aux interrogations des entreprises sur la réglementation, les déchets, les produits chimiques, l'éco-conception, par le biais de fiches pratiques, d'affiches, de guides...

- 17 fiches « réflexe » (thématiques : ICPE, SME, Energie, Déchets, Air, Eau, Eco-conduite, Eco-conception...)
- 16 fiches « Tourisme Durable »
- 3 guides « Bonne pratiques » issues des Trophées de la Performance Environnementale
- 21 vidéos présentant des réalisations exemplaires

- **ACCOMPAGNER** : Les conseillers rencontrent les équipes en interne pour faire le point sur leurs forces et faiblesses face aux problématiques environnementales. Ainsi, les sources d'amélioration et de différenciation offertes par l'environnement sont identifiées et intégrées dans les projets de développement.

- **VALORISER** : *LES TROPHEES DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE*

Grâce à cet événement, le réseau met en avant des entreprises exemplaires en matière d'environnement.

- 3 éditions des Trophées
- 36 Lauréats récompensés
- Plus de 500 bonnes pratiques régionales identifiées

Sa mission, en interne

Il favorise la transversalité dans les structures d'appartenances de conseillers, grâce à des groupes de travail pluridisciplinaires (commerce durable, tourisme durable...).

Parce l'environnement évolue, un plan de formation est construit chaque année avec les conseillers. Depuis 2005, ce sont plus de 25 formations suivies par les membres du réseau.

## Annexe 6 - Consolidation budgétaire

Budgets 2010 et/ou prévisionnel 2011.

	<b>BUDGET « OPERATIONNEL »*</b>	<b>SUBVENTIONS REÇUES**</b>	<b>TATP SUR « OPERATIONNEL »</b>	<b>COMMENTAIRES</b>
<b>CCI DE REGION</b>	365 000	329 000	36 000	ACTION BILANS CARBONE ANIMATION RESEAU MISSIONS ENVIRONNEMENT
<b>CCI ARTOIS</b>	100 000	86 000	14 000	ACTION SME SUBVENTION S3PI : 6000
<b>CCI COTE D'OPALE</b> HORS MASE	321 500	81 000	220 600	ACTIONS QUALITE- SECURITE ET BILANS CARBONE... SUBVENTIONS VERSEES A TIERS : 118 000
<b>CCI GRAND HAINAUT</b>	51 400	0	51 400	
<b>CCI GRAND LILLE</b>	644 000	538 000	106 000	ACTIONS SME, DECHETS, ENERGIE, JADDE... SUBVENTIONS VERSEES A TIERS : 50 000
<b>TOTAL</b>	1 491 900	1 034 000 <i>70% DU TOTAL</i>	428 000	174 000 DE SUBVENTIONS VERSEES

\* Budgets des actions spécifiques menées, hors salaires affectés aux fonctions générales

\*\*Certaines subventions couvrent une partie du temps passé.

## LEXIQUE

**DD : Développement Durable**

**SSDD : schéma sectoriel développement durable**

ATEE : association technique énergie environnement (la CCIR est membre du bureau régional)

AVNIR : plateforme régional d'analyse du cycle de vie

Cd2e : centre de développement des éco entreprises (basé à Loos en Gohelle, ce centre expert travaille à l'émergence d'écotechnologies)

CDAF : compagnie des dirigeants et acheteurs de France

CERDD : centre de ressource sur le développement durable (GIP basé à Loos en Gohelle dont l'objectif est de promouvoir, accompagner et promouvoir les démarches de DD)

CJD : centre des jeunes dirigeants (membre avec le réseau CCI du collectif régional DD)

CMA : chambre de métiers et de l'artisanat (membre du réseau régional mission environnement, animé par la CCIR)

DE<sup>2</sup> : déchets économie écologie (journée d'ateliers et de rencontres entre professionnels et entreprises sur les déchets – CCI GL)

GPEC : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

JADDE : journées annuelles développement durable entreprises

MASE : manuel assurance sécurité entreprise (exigé par les entreprises, notamment chimiques, pour intervenir sur leurs sites – développé et géré par la CCI Côte d'Opale)

MEDEE : maîtrise énergétique des entrainements électriques

MFQ : mouvement français de la qualité (la délégation régionale est hébergée par la CCIR, et est subventionnée par la CCI GL)

PCET : plan climat énergie territorial (déclinaison territoriale du SRCAE)

PDE : plan de déplacement des entreprises

PRCTE : programme régional création transmission d'entreprise

PRDCS: programme régional de dynamisation du commerce et des services

QSE : qualité sécurité environnement (démarche regroupant les 3 thèmes)

REP : responsabilité élargie du producteur (rend responsable le producteur du devenir du produit en fin de vie ; la REP se traduit par des éco-contributions)

RSE : responsabilité sociale de l'entreprise (ou responsabilité sociale et environnementale)

SEE : solutions énergie entreprises (journée d'ateliers et de rencontres entre professionnels de l'énergie et entreprises – CCI GL)

SME : système de management de l'environnement (peut être certifié par la norme ISO 14001)

SRADT : schéma régional d'aménagement et de développement du territoire

SRCAE : schéma régional climat air énergie (issu du Grenelle, élaboré par l'Etat et la Région)

SRDE : schéma régional de développement économique (les schémas sectoriels doivent s'y référer).

TEAM<sup>2</sup> : technologies de l'environnement appliquées aux matières et aux matériaux (pôle de compétitivité)

UIC : union des industries chimiques



